

Bonjour !

Tu es sur le point de postuler à un projet dans le cadre du Service Volontaire Européen (SVE) avec le Service Volontaire International. Félicitations pour ton engagement dans le volontariat !

Le **formulaire de candidature** va permettre à l'équipe du SVI ainsi qu'à notre partenaire - ton association d'accueil - de mieux te connaître et de comprendre tes motivations. C'est donc une étape très importante de ton projet. Pour compléter ce document, tu peux utiliser un lecteur PDF comme **Acrobat ou Foxit** mais si tu rencontres des difficultés à le remplir, tu peux l'imprimer, le compléter manuellement et nous le scanner. Tes réponses doivent être rédigées intégralement en **anglais**, excepté pour les demandes de SVE dans les pays francophones.

Une fois complété, envoie-le nous à l'adresse suivante : erasmus@servicevolontaire.org

Avant de te lancer, nous allons essayer de t'informer au mieux sur les différentes étapes de ton volontariat :

1. **Présentation du Service Volontaire International**
2. **Le Service Volontaire Européen**
3. **Comment préparer son projet SVE ?**
4. **La sélection**
5. **La préparation avant ton projet**
6. **Durant ton projet**
7. **Après ton projet**
8. **Envoyer sa candidature**

Le formulaire de candidature comporte 4 parties :

1. **Les informations sur ton projet**
2. **Ton profil**
3. **Tes motivations**
4. **Quelques informations complémentaires**

Bonne lecture et n'hésite surtout pas à nous contacter si tu as des questions, nous sommes là pour ça !



Juliette – Responsable Projets Internationaux
Service Volontaire International

30 rue des capucins, 1000 Bruxelles, Belgique

web: www.servicevolontaire.org

Belgique : +32 (0)2 888 67 13

France : +33 (0)3 66 72 90 20

1. Présentation du Service Volontaire International

Le Service Volontaire International (SVI) est une association à but non-lucratif créée et gérée par et pour des jeunes, qui accompagne toute personne souhaitant s'investir dans des projets de volontariat à l'international dans plus de 70 pays en Europe et dans le monde. Chaque année, environ 800 volontaires s'impliquent dans quelques 2000 projets associatifs et citoyens qui ont l'ambition d'être accessibles au plus grand nombre : aucune qualification n'est requise !

Nos objectifs à travers le volontariat

Le SVI promeut une société plus juste, pacifique et solidaire en sensibilisant et en impliquant des jeunes dans des projets de volontariat et de solidarité internationale. Le SVI veut engager ses volontaires à être actifs dans la société dans laquelle ils vivent et les aider à devenir des citoyens du monde responsables. Il ne s'agit pas seulement de s'impliquer à l'étranger, mais aussi de contribuer de façon durable à l'émergence d'une société fondée sur l'entraide. Le SVI encourage l'apprentissage des relations interculturelles et cherche à conscientiser les jeunes aux enjeux de la mondialisation et à l'importance du monde pour le développement des communautés locales, ici comme ailleurs.

En tant **qu'association**, le SVI a besoin de ses adhérents pour assurer son fonctionnement (factures, personnel, etc.) Afin de poursuivre son engagement à travers ses différentes missions, le SVI demande à chaque volontaire SVE de payer des frais d'adhésion, qui varient en fonction du pays dans lequel se déroulera ton projet.

Tu n'es pas encore membre du SVI ? Clique ICI pour le devenir !

Le SVI et le SVE

Depuis juin 2015, le Service Volontaire International est accrédité en tant qu'association de coordination et d'envoi dans le cadre du Service Volontaire Européen. A travers cette accréditation et le soutien financier qui en découle, le Service Volontaire International souhaite permettre à plus de jeunes de partir vivre une expérience de volontariat international en **réduisant les obstacles financiers**. Par sa participation au programme du SVE, le SVI souhaite réaffirmer son engagement : **le volontariat est un acte citoyen et formateur qui doit être accessible à tous**.

Tout d'abord, il est **important de ne pas confondre** le nom de notre association : "Service Volontaire International" et le nom du programme de volontariat financé par la Commission Européenne : le "Service Volontaire Européen" (SVE).

Attention, le SVE n'est en aucun cas un stage, une formation linguistique, des vacances, du tourisme ou une mission humanitaire (aide d'urgence après une catastrophe, ...).

2. Le Service Volontaire Européen

Le Service Volontaire Européen est un programme européen qui te permet de partir en tant que volontaire dans le cadre d'un projet proposé par une **association locale**. Les types de projets sont aussi variés que les domaines d'interventions de ces associations : art et culture, social, environnement et protection du patrimoine, médias et information des jeunes, lutte contre les exclusions, le racisme et la xénophobie, santé, économie solidaire, sport, diversité culturelle, avenir de l'Europe...

- *Qui peut participer ?*

Tous les jeunes qui ont entre 18 et 30 ans et qui résident en Wallonie ou à Bruxelles sont éligibles au Service Volontaire Européen. Aucun critère de formation ou de diplôme n'est exigé.

- *Pour combien de temps ?*

Un Service Volontaire Européen dure de 2 à 12 mois. Cependant, le Service Volontaire International privilégie les Services Volontaires Européens long-terme au vu des démarches administratives et du temps de préparation importants.

Le Service Volontaire International sera présent pour t'évaluer et t'accompagner durant l'ensemble de ton parcours.

3. Comment préparer ton projet SVE ?

Tout d'abord, il est important de savoir que le Service Volontaire Européen se base sur un partenariat à trois :

- Le volontaire, c'est à dire toi ;
- L'organisation d'accueil (là où se déroulera le projet) ;
- L'organisation d'envoi (l'organisation qui va t'aider à partir : en l'occurrence, le Service Volontaire International)

Pour trouver un projet, il faudra que tu consultes la base de données de la Commission européenne, dans laquelle se trouvent les projets accrédités. Des recherches sont possibles par thèmes et/ou par pays. Tu peux aussi te rendre sur les pages Facebook : EVS Vacancy, Service Volontaire Européen ... et parcourir les différentes opportunités de projets SVE qui s'offrent à toi.

Tu peux également directement nous contacter pour que nous puissions t'aider à trouver ton projet de volontariat via ceux de nos partenaires de longue date.

Attention : il faut un délai de plus ou moins 6 mois, le temps de constituer ton dossier et ton projet, de le soumettre, de trouver ton association d'envoi et d'accueil avant de partir en SVE. C'est un engagement personnel important dans lequel le SVI (ton association d'envoi) t'accompagnera durant toute ton expérience.

4. La sélection

Une fois que tu as trouvé ton projet de volontariat, envoie-nous une lettre de motivation et un CV en anglais. Tu devras alors passer un entretien avec un coordinateur SVE du SVI. Nous n'exigeons pas un diplôme particulier ou un certain niveau linguistique mais par contre, nous exigeons de nos volontaires une **réelle motivation pour le projet choisi**.

Nous envoyons ensuite ta candidature à l'organisation d'accueil, là où se déroulera ton projet. Il ne te restera alors plus qu'à la convaincre, avec notre aide, de ta motivation et de ton intérêt pour le projet. L'entretien se déroule en générale à travers une vidéoconférence.

5. La préparation

Que ce soit pour un chantier international ou un SVE, nous accordons une extrême importance au **suivi du volontaire avant, pendant mais aussi après** ton projet. Pour le SVI, partir dans un pays et participer à un projet de volontariat n'est pas une finalité mais bien une étape dans un **processus d'engagement associatif**.

Une fois accepté(e) sur ton projet, tu rentreras alors vraiment dans la phase de préparation de ton projet. L'équipe du SVI t'accompagnera dans toutes tes démarches, tout en te communiquant les informations essentielles pour mener à bien ton SVE (ta feuille de route, l'accès à la bibliothèque virtuelle, etc.)

Un week-end de formation au départ – auquel tu devras assister - est organisé une fois par mois pour les futurs volontaires. Pendant deux jours, tu auras l'occasion d'échanger sur des thématiques comme les stéréotypes et les préjugés, les enjeux du volontariat et de la solidarité internationale mais également sur des aspects pratiques comme la sécurité, la santé, le budget ou que mettre dans ton sac ! Tu auras aussi la possibilité de discuter avec d'autres volontaires, anciens ou en partance pour un projet, et de rencontrer les membres de notre équipe.

Le Bureau International Jeunesse organise également un séminaire pré-départ pour les SVE auquel tu devras participer.

Ne pas prendre le temps de se préparer correctement, c'est risquer de partir la tête pleine de rêves et d'être déçu(e) en arrivant sur place. Il est donc important de participer à ces deux formations de préparation. Tu recevras le formulaire d'inscription au week-end de préparation une fois ton projet SVE accepté.

Il est également important d'établir et de maintenir le contact avec ton organisation d'accueil avant ton départ pour pouvoir lui poser toutes les questions pratiques sur les tâches à accomplir, les conditions de vie, l'hébergement ...

- Les transports : tu trouveras sur notre site un moteur de recherche qui te proposera la plupart du temps un tarif intéressant si tu te rends en avion sur ton projet. Le SVI a également mis en place un partenariat avec des agences spécialisées dans le voyage solidaire, nous t'en dirons plus une fois que tu seras accepté(e) sur ton projet.
- Les vaccins : même si le Service Volontaire Européen est un dispositif spécifique à l'Europe, certains pays (hors Europe) peuvent être partenaires au programme européen Erasmus +. Il est donc parfois envisageable, dans le cadre de certains projets, de pouvoir partir hors Europe. Une visite chez ton médecin généraliste est la première étape. Il te conseillera sur ce point en fonction de la région dans laquelle tu te rends et te réorientera au besoin vers un centre spécialisé.
- Dans le cadre du SVE, le SVI t'inscrira au minimum 14 jours avant ton départ à l'assurance spécifique à ce cadre. N'oublie pas de demander la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) à ta mutualité au moins 3 semaines avant ton départ. Cette carte est délivrée gratuitement et sur simple demande. Une attestation provisoire peut être délivrée si ton départ est imminent.

Attention : toutes les démarches en lien avec la logistique ne sont à effectuer qu'une fois que le projet SVE est accepté par l'association d'accueil.

6. Pendant ton projet

Durant ton projet, tu bénéficies d'une prise en charge totale sur place (billets d'avions, hébergement, restauration, transport local, couverture maladie et responsabilité civile). De plus, tu recevras de l'argent de poche mensuel et ta protection sociale est assurée (En remplissant le formulaire adéquat, le SVE peut compter comme période d'attente pour le FOREM).

Tu bénéficieras également d'un soutien linguistique en ligne et d'un tutorat tout au long de ton volontariat.

Au cours de ton Service Volontaire Européen, tu suivras plusieurs formations :

- **Formation à l'arrivée** : organisée par l'Agence nationale du pays d'accueil, cette formation a pour objectif de t'aider à créer des liens avec d'autres volontaires, de t'aider à t'intégrer dans la communauté locale et de te permettre d'exprimer d'éventuelles difficultés liés au projet.
- **Évaluation à mi-parcours** : une évaluation à mi-parcours est organisée par l'Agence nationale du pays d'accueil pour te permettre d'échanger tes expériences sur le SVE et de s'assurer du bon déroulement de ton projet.

D'autre part, le SVI mettra également en place une évaluation à mi-parcours de ton expérience.

7. Après ton projet

A ton retour après ton Service Volontaire Européen, tu devras rédiger un rapport final et le transmettre à ton organisation d'envoi.

Attention : tu disposes de 30 jours pour rendre un compte rendu de ton expérience. C'est important : si tu ne le fais pas, le remboursement de l'avance perçue pourra t'être demandé.

8. Envoyer sa candidature

Prêt(e) à te lancer ? Ta candidature à un projet de volontariat SVE sera enregistrée dès réception du formulaire, que tu dois nous envoyer à l'adresse : erasmus@servicevolontaire.org, accompagné des documents suivants :

- Un CV (en anglais ou en français si le lieu du projet est dans un pays francophone)
- L'engagement respectif, lu et approuvé

Après examen de ton dossier, nous nous rencontrerons pour en parler et nous transmettrons ton dossier à l'association d'accueil, qui prendra la décision finale. Nous te contacterons alors pour t'annoncer la décision et t'expliquer la suite de la procédure.

Voilà, on a fait le tour ! Si tu devais avoir des questions avant de remplir ce formulaire, n'hésite pas à nous contacter par téléphone ou par mail. Tu peux aussi nous rendre visite directement dans nos locaux les mercredis après-midis à partir de 14H, pour des séances d'informations auxquelles les parents sont également conviés. Nous sommes là pour te guider du mieux que l'on peut dans la concrétisation de ton projet !

A très vite !

L'équipe du SVI